

LE MESSENGER

Abonnés : 4 fr. la ligne
 Circulaire 7 francs (port. payé)
 AU COMPTANT
 S'adresser à l'Imprimerie.

DE TAHITI.

Papeete, le 21 Septembre 1858.

Partie officielle.

PAPIÈTE.

S. E. le Gouverneur recevra, dans la soirée, le Jeudi 30 et les Jedis suivants.

S. E. le Gouverneur recevra pour affaires de service, tous les jours de la semaine, les Dimanches et Lundy exceptés, de 7 h. du matin jusqu'à 10 h. et de 3 h. du soir jusqu'à quatre.

Le Lundy, de 7 h. à 10 h. du matin, est spécialement réservé aux conférences de service avec Monsieur l'ordonnateur.

Le Mardi, aux mêmes heures, est le jour fixé pour le travail avec les différents chefs de service.

Les Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi, les personnes étrangères au service seront reçues par Son Excellence.

S. E. le Gouverneur décide que le conseil d'administration se réunira, le 2^e de chaque mois, pour examiner le programme des questions arrêtées à la séance précédente.

Les bureaux de la Majorité, comprenant les bureaux du Chef d'Etat-major, de l'Etat-major, du service d'archives, et des affaires indigènes, seront ouverts tous les jours de 7 h. à 9 h. du matin, et de onze heures à 4 h. du soir.

Circulaire aux commandants des bâtiments de la subdivision.

Le gouverneur, chef de la subdivision de l'Océanie, décide :

Que les lundi, mercredi jeudi et vendredi les équipages de la subdivision seront employés aux travaux à terre.

Le mardi sera consacré aux exercices à bord, savoir : de 6 h. à 7 h. (du matin) exercice général de manœuvre de 7 h. à 8 h. proprement du bâtiment, de 9 h. à 10 h. 1/2, exercice général du canon de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2, exercice de manœuvre et des hommes de poste.

de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/2 (du soir) exercice du fusil pour la compagnie de débarquement, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, exercice du fusil pour tous les hommes en dehors de la compagnie de débarquement.

Le samedi — Attridge et sacs.

Le dimanche — Repos.

Circulaire aux chefs de corps (Artillerie, Infanterie, Génie).

Un jour de la semaine, fixé par les chefs de corps, sera entièrement consacré à l'instruction des troupes.

Le samedi reste réservé pour se préparer à l'inspection du dimanche.

Dimanche, inspection des chefs de corps et repos.

Le Gouverneur

Des Etablissements français de l'Océanie, Considérant qu'il est de la plus haute importance aussi bien dans l'intérêt du Trésor que dans celui des diverses parties intéressées, soit administratives, soit civiles, à procéder immédiatement à une inspection financière et contractuelle.

Vu les §§ 19 et 20 du décret, en date du 12 janvier 1853 de S. E. le Ministre de la Marine à S. M. l'Empereur, sur l'utilité de réorganiser le service du Cost-ôlé en France et les instructions du département de la marine, du 14 février 1853, sur les fonctions d'inspection administrative dans le service de la marine.

De l'assentiment de M. l'Amiral, Commandant en Chef la station de l'Océan Pacifique.

Sur la demande de M. l'Ordonnateur de la colonie.

Vu l'article 7 de l'Ord. n^o 262 de 28 avril 1843.

DECIS.

Que M. Vrelières, Commissaire d'Escadre entrera à compter de lundi prochain, 20 septembre, en fonctions, en qualité d'Inspecteur des finances en mission extraordinaire.

Que toutes les comptabilités des diverses branches de l'Administration et du Trésor, seront immédiatement

remises à sa disposition pour commencer son travail d'inspection, et que toute personne convoquée pour son fonctionnement, devra se rendre près de lui, pour lui fournir tout renseignement ou éclaircissement qu'il demandera.

Ce fonctionnaire jouira, à compter du dit jour, des allocations extraordinaires concédées à toute personne remplissant semblable mission.

Deux plombs seront mis, à compter de ce jour, par les soins de M. le Commandant Partouret de Tahiti, à la disposition de M. l'Inspecteur des finances, pour les besoins de son service.

Papeete, le 19 Septembre 1858.

SAISSET.

Son Excellence recevra le Lundi 27 septembre à 11 h. 1/2 les chefs Tahitiens, qui, de l'agrément de Sa Aïe, se présenteront à l'Hotel du Gouvernement.

Papeete, le 4 mai.

Par un décret impérial en date du 1^{er} mai 1858, rendu sur la proposition de l'ancien ministre de la marine et de colonies, M. le baron de Roujou (Pradon-Jules-Napoléon), inspecteur en chef de la marine, a été nommé directeur des colonies dans l'administration centrale de la marine et des colonies, en remplacement de M. Mestre, décédé.

Par décision ministérielle en date du 25 Juin 1858 M. le capitaine de Frégate Gaultier de la Richerie a été nommé commandant particulier de Tahiti en remplacement de M. le commandant Pouget qui a terminé son temps de commandement.

M. de la Richerie est prochainement attendu.

Nouvelles Locales.

Lundi 20 Septembre.

Son Excellence le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial près les lies de la Société, a été reçu aujourd'hui, en audience particulière, par Sa Majesté la Reine, et lui a remis les cadeaux de leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice, en prononçant les paroles suivantes :

Madame,

L'Empereur, mon maître, m'a chargé de présenter ces cadeaux à votre Majesté.

Permettez-moi, Madame, en vous les remettant, de vous offrir mes vœux pour votre bonheur et celui de vos fidèles sujets.

Après un entretien assez prolongé, Son Excellence a pris congé de la Reine.

PROCLAMATION.

Tahitiens,

Je viens au milieu de vous, par ordre de mon souverain, continuer l'œuvre de mon habile prédécesseur. J'obéis au vœu de mon cœur, en vous disant tout de suite, le programme que je me suis tracé.

Le Protectorat veut dire :

Respect de la liberté, des lois et de la religion des Indigènes, maintien absolu du principe de l'autorité de la Reine des Etats du Protectorat.

Appuyé sur ces principes qui sont la base des traités qui nous lient, notre devoir est de faire en commun de légitimes efforts : pour vous aider, par nos conseils et nos résolutions, à combattre l'étranger, la débauche, la dépravation; de vous faire profiter des bienfaits de l'éducation en ouvrant nos Ecoles à vos filles et à vos jeunes garçons; de nous appliquer à vous faciliter de plus en plus au travail qui vivifie si bien l'homme.

Tel sera le Protectorat sous mon administration.

Me voyant, ainsi, selon l'ordre de l'Empereur, mon maître, sera de vous attacher par des bienfaits, de vous lier par la Reconnaissance,

Paix et justice. (Paix et justice) sera ma devise.

Aujourd'hui, lundi, à onze heures, Sa Majesté la Reine a reçu, en audience particulière, M. le C^o Amiral Bonard, commandant en chef de la division navale de l'Océan Pacifique.

(SUITE.)

Tout était prêt pour le départ. Lorsque trois des naufragés manifestèrent la volonté de rester sur l'île, dans l'intention de défricher la terre et de vendre leurs produits aux navires qui toucheraient à Piteira.

Le 23 Juillet le John Andrus fut mis à l'eau avec succès, et le capitaine, après avoir mis à bord l'équipage entré, se décida à faire route pour Tahiti en passant à Oeno, afin de s'assurer si les hommes qui y avaient été laissés n'avaient pu se procurer aucun moyen de subsistance, mais, dès le premier jour, il fut assailli par un très fort vent d'Ouest qui le poussa tellement en dehors de sa direction qu'il dut renoncer à son premier projet; il se résigna, alors, à mettre le cap sur Nuhiva où il arriva le 2 Août.

La Corvette Américaine Vandalia se trouvait dans ce port; le Commandant Sinclair reçut immédiatement les naufragés à son bord, et, dès le lendemain, il fit voile pour Tahiti. Il y arriva le 10 Août, et le Capitaine Knowles prit son passage aux Etats-Unis.

La Vandalia se remit en route le 12, et le 21 elle apprenait le Wild-Wave tel qu'il avait été raconté dans le mois de mars; Oeno apparut à son tour, mais l'heure avancée et le mauvais temps empêchèrent de communiquer avec la terre où l'on apercevait les tentes et les embarcations mouillées dans les lagunes. Le lendemain la Vandalia, en panne près du lieu du naufrage, mit un canot à la mer pour tenter le passage à travers les récifs; de leur côté les naufragés accoururent sur la plage et deux de leurs embarcations se préparèrent à courir vers le navire libérateur.

Le récit fut heureusement franchi, et, entre onze heures et le coucher du soleil, nous informés au nombre de 33 se trouvèrent embarqués avec leurs effets à bord de la Vandalia.

Après le départ du Capitaine Knowles d'Oeno un de ses officiers avait découvert une petite passe d'une profondeur de cinq pieds à marée haute, et à la distance seulement de 100 pieds du Wild-Wave. On résolut aussitôt de construire une Golette avec des matériaux pris du navire naufragé.

Cette Golette du port de quinze tonneaux ayant le pavillon américain revêtu sur son mâât et le nom du Flapper sur l'autre, était entièrement équipée à l'usage de la Vandalia. Elle était chargée de provisions ainsi qu'un grand canot du Wild-Wave. Le capitaine Knowles y prit tout ce qu'il avait été fait, avait luisé un chronomètre et une carte avec l'ordre de se diriger sur Tahiti, si l'on venait pas, et dans le cas où on pourrait trouver une issue à travers les récifs. Ainsi le mauvais temps seul empêcha le départ.

Un oiseau pris dans son nid à Oeno par le capitaine Knowles, et mis en liberté, avec un billot attaché à son cou, lorsqu'il toucha à Piteira, était revenu. Cette circonstance avait ranimé l'espoir des naufragés, mais plusieurs mois passés sans autres nouvelles avaient ramené la tristesse et un profond découragement; de temps à autre on allait aux provisions sur le navire, parfois on pêchait quelques poissons, le poisson était abondant.

Le 13 Juin un très fort vent de N. O. était survenu qui amena une très grosse mer ce qui eut pour effet de décaler l'avant du navire de E. N. E. à N. N. E. les naufragés eurent à craindre que le Wild-Wave venant à gîser dans une eau plus profonde ne fut submergé, mais il en fut pas ainsi, et ils le virent, le jour du départ de l'île, encore bien fixé sur les récifs dans six pieds d'eau à haute mer. Avec ses haubans et les busses vergues encore debout. Son cuivre était en partie arraché sur le bord, mais tribord était encore en bonnes conditions.

Un déplacement de deux bis à longitude mettrait le Wild-Wave en eau profonde; c'est ce qui s'arrivera qu'à ve de forts vents d'Ouest.

Comme le navire était sur lest il n'y a, à fond de cale, que 50 barriques de salin et des voiles. Dix sept tentes en toile à voile ont été laissées à Oeno, ainsi que 8 barriques de farine ou de Biscuit et quelques provisions.

La Golette est en très bon état et veut la peine qu'on aille la chercher. Quant au grand canot la Vandalia l'avait pris à la remorque, mais, dans la nuit, son amarre ayant cassé, il fut perdu au nord d'Oeno.

La Vandalia se trouva en vue de Piteira le 23 août, mais tourmentée par le gros temps elle ne put mettre en panne devant Bonty Bay que le 25. Aussitôt elle expédia un canot qui vint à la terre et fut retour, toute la journée, sur le rivage, car la mer battait avec trop d'impétuosité. Enfin, dans la soirée le vent tomba et le canot vint à bord, à 1 heure après minuit, ayant recueilli les trois derniers naufragés.

Ainsi tous ceux qui avaient quitté San-Francisco

l'avaient gagnés du leur prison; à l'exception d'un nommé Joseph Jaha Dalglish qui avait été enlevé à Oeno le 8 août.

La Corvette Américaine quitta Piteira le 26 août, et, après avoir contourné les Pomoté, elle vint mouiller à Tanna, Tahiti, le 8 Septembre, après une absence de vingt sept jours du même mouillage.

INTERROGATOIRES DU MANDARIN YEH. — Le mandarin Yeh, ancien vice-roi de Canton, a quitté la Chine vers la fin de Février, pour se rendre à Calcutta, où il doit être interné jusqu'à la paix. Du avant répandit le bruit que son départ avait été décidé à la suite d'une tentative d'évasion le fait est complètement inexact. Son attitude, son langage et ses idées, qui n'ont pas été modifiées par les revers qu'il a éprouvés, ont démontré que, dans une circonstance d'attente, il pourrait relever dangereux, et on a jugé avec raison qu'il était sage de l'éloigner. L'avant-veille de son départ, lord Elgin était allé le voir à bord de l'Infernal, et avait eu avec lui un très-long entretien; le jour précédent, il avait subi, sous forme de conversation, une esquisse d'interrogatoire qu'avait été chargé de diriger un commissaire anglais déguisé à cet effet. Il lui fut personnellement communiqué à cette occasion, sans qu'il eût aucun caractère secret et dont l'authenticité est connue de lord Elgin. Voici les principaux points sur lesquels a porté l'interrogatoire; nous ne rapportons pas le texte des paroles échangées; mais nous en donnons la substance.

Le commissaire. Dans quelle partie de la Chine êtes-vous né et quelle est votre origine?

Yeh. Je suis né au village de Kuo-Pih, dans la province de Ho-Nan; mon père était vaquier, et il faisait en outre un petit commerce de riz. Nous étions quatorze enfants; de bonne heure je pris du goût pour la lecture, et toutes les fois que j'avais un peu d'argent, j'achetais des livres aux colporteurs. Au bout de quelques années, je passai parmi mes camarades pour un homme très-instruit, et, lorsque l'inspecteur général de l'instruction publique, qui vient tous les cinq ans dans chaque province, se présenta dans le pays, je demandai à être admis parmi ceux qui étaient autorisés à subir l'examen. Ma demande fut accueillie. Je me présentai avec un commentaire raisonné du Tao-Hio, livre de la grande science des Confucius, et, après trois jours d'interrogatoire successifs, je fus nommé lettré de 3e classe et attaché en qualité de répétiteur au collège du Khai-Fang, chef-lieu de la province.

Le mandarin, gouverneur du Ho-Nan, me connaît et m'attacha bientôt à sa personne; ayant été appelé, deux ans après, dans la capitale, il m'emmena avec lui l'acquiescement successivement le grade de lettré de seconde et de première classe. Mon protecteur mourut, mais j'avais été distingué par le chef du Hoy-Ko, chargé de la direction du cabinet de l'empereur, et j'étais arrivé à la position de vice-président du Hing-pou, ou tribunal des châtimens. Je me fis remarquer dans cette charge; deux missions dont je fus chargé attirèrent sur moi l'attention du souverain subaigu qui régna sur nous, et en 1857 je fus adjoint au très-haut et très-ressenti Houang-Nyang-Toung, qui était investi du gouvernement de Canton.

Le commissaire. C'est là que commencent votre nouvelle carrière, vos rapports malheureux avec les étrangers, et votre cruelle tyrannie vis-à-vis de vos compatriotes.

Yeh. Ecoulez et vous verrez. Le pays était alors désolé par une insurrection terrible qu'il fallait abattre; les révoltes brulaient les villes, les villages, tuaient les habitants; il fallait les arrêter. Le vic-roi, Sin, avec lequel nous étions, ne faisait pas de quartier aux coupables, et, par ce moyen, il était parvenu à maintenir l'insurrection. Il mourut en 1853; le jour qui lui succéda, je suivis son exemple, et l'insurrection cessa peu à peu.

Le commissaire. Vous avez employé pour cela des moyens odieux et qui font frémir d'horreur. Vous avez fait décapiter vivants des prisonniers en leur arrachant leurs chairs par lambeaux.

Yeh. Ecoulez. Il y avait un chef de rebelles qui faisait scier entre deux planches tous les soldats qu'il nous faisait prisonniers. Je lui dis que j'en aurais de représailles; sa famille fut prise, je la fis mettre à mort par le moyen dont vous parlez; mais lui nous avait fait scier 6,000 hommes, dont un grand nombre d'officiers.

Le commissaire. A combien estimez-vous le nombre des personnes que vous avez fait tuer?

Yeh. A soixante mille hommes; mais les rebelles en ont tué plus de trois cent mille.

Le commissaire. Vous avez fait mettre à mort un grand nombre de personnes qui n'appartenaient pas à l'insurrection.

Yeh. J'agis. La province de Canton est la contrée où viennent se réfugier tous les criminels de l'empire, qui parviennent à se sauver. J'ai vu qu'il s'y commettait beaucoup de crimes, et j'ai ordonné des exécutions fréquentes; mais c'est un toujours pur sur des assassins ou sur des voleurs qui ont presque toujours leurs fautes.

(La suite au prochain numéro.)